



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 06/10/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 103

*Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Direction des Ressources Humaines)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA

103CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 06/10/2020
DELIBERATION n° CA 2020 - 103
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Direction des Ressources Humaines)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
10/01/2020	Autres contrats, conventions, accords	919003	Convention entre UT1 et Université Toulouse III Paul Sabatier (Heures d'enseignement M. PENA SUAREZ Jorge)
25/02/2020		919003	Convention entre UT1 et Université Toulouse III Paul Sabatier (Heures d'enseignement M. STIEGLITZ Jonathan)